



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

CABINET

COMMUNIQUE N°2025-006/CSC

DIFFUSION EN CLAIR DES CHAINES RTB SUR LES BOUQUETS CANAL+

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) et Canal+ ont, en date du 14 février 2025, signé une convention d'autorisation de distribution de services audiovisuels à péage. Cette convention qui marque le renouvellement de celle de 2012 engage en son article 8 Canal+ à diffuser toutes les chaînes publiques nationales (RTB) en clair au profit de ses abonnés au Burkina Faso, après l'expiration des abonnements.

Il s'agit pour le CSC, à travers cette obligation conventionnelle, de garantir aux citoyens burkinabè leur droit à l'information.

Le CSC sait compter sur la promptitude de Canal+ pour prendre les dispositions techniques appropriées en vue d'une mise en œuvre effective de cette obligation dans l'intérêt des consommateurs.

Ouagadougou, le 02 JUIN 2025

Pour le Conseil, le Président


W. Louis Modeste OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

